



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2020/560

OBJET : Délégation de signature à Madame Geneviève BUSSMANN, Directrice des soins, dans le cadre des astreintes de direction

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 10 janvier 2020, nommant Madame Geneviève BUSSMANN, directrice des soins au Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval à compter du 3 février 2020 ;

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Madame Geneviève BUSSMANN, Directrice des soins, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du 3 février 2020.

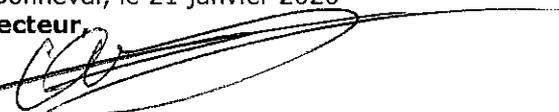
Signature du
mandataire

Geneviève BUSSMANN



Fait à Bonneval, le 21 janvier 2020

Le Directeur,


Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame BUSSMANN
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions